

N/REF : 11/06/2026 21H12 C:024972 I:37121

V/Appel du Jeudi 11/06/2026 a 21H12

CABINET HEURTIER

**6 PLACE VICTOR HUGO
38100 GRENOBLE**

IMMEUBLE : LE SULLY
33 RUE MARCEAU
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 17 Juin 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 33 MARCEAU - SOUS-SOLS - CONTACT MME GODDET-VERICEL -

MOTIF : REFOULEMENT SOUS-SOLS

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 11/06/2026 A 21H15 :
DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE A PARTIR DU REGARD SITUE DEVANT L'ALLEE 35.
EXTRACTION DE LINGETTES.
CONTROLE ECOULEMENT.
POMPAGE ET ASSECHEMENT A LA RACLETTE DU GARAGE 6 DE MR ARCHEVEQUE.
CONSTAT D'UN DEFAUT D'ETANCHEITE AU NIVEAU DU PIED DE COLONNE.

OBSERVATIONS : AH LCOMPTER Email envoyé le 12/06/26 a 07H19 M. A. LAMIRAULT

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	188,56	188,56
1,00	Maj.50% Intervention en Astreinte	1	50,00%	94,28
TOTAL H.T.				282,84
T.V.A. a 10,00%				28,28
TOTAL T.T.C.En EURO				311,12

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN